

DOSSIER LAITERIE

Enseignement. Le milieu en lequel vit Jules-Jérémie Rochat déteint naturellement sur lui. La preuve, quand il se prend lui-même à établir toute une série de problèmes comptables à destination de sa classe, disons des plus grands de celle-ci, et les exercices sont évolués : vous pouvez m'en croire, il ne prend pas ses élèves pour des imbéciles, Jules-Jérémie Rochat, il choisit la matière dans la réalité de tous les jours. Ici précisément vacherins, tommes et beurre. Le marché de Lausanne offre lui aussi une réalité certaine, puisque c'est là-bas que l'on écoulait une bonne part de nos produits au XIXe siècle, délaissant probablement des marchés plus courus autrefois, tels ceux de Cossonay ou de Morges.

Ce problème de 1868, dans tous les cas, fait comprendre qu'à l'époque où il a été créé, le vacherin était déjà bien installé aux Charbonnières, qu'il était entré, et pour une sacrée "vouerdze" dans les moeurs laitières du village. Il y avait très exactement aussi deux ans qu'on le fabriquait en société, la création d'une nouvelle société de laiterie ou de fromagerie remontant à 1866.

Société de laiterie des Charbonnières... restons-y. En 1883 Jules-Jérémie Rochat en est toujours secrétaire (et homme à tout faire, surtout à penser). Pour l'exposition de Zürich c'est lui qui met en place la manière exacte dont devra s'établir le stand "Laiterie des Charbonnières". Chef de marketing avant l'heure, mais parfaitement au courant de toutes les composantes qu'une telle situation exige. Son analyse est parfaite et dénote un sens de l'organisation remarquable.

Jules-Jérémie Rochat fit probablement aussi partie des initiants en vue de la création d'un Syndicat des laiteries de la Vallée de Joux, un projet très en avance sur son temps et qui, malheureusement, ne devait pas survivre très longtemps de par l'indépendance forcée de la plupart de nos concitoyens d'alors (et d'aujourd'hui, quitte à crever!) Perte irréparable pour la région. Ce ne sera, en quelque sorte, qu'avec la création des "Saveurs du jura vaudois" que l'on comblera le trou, estimant qu'il vaut mieux s'associer en vue de la promotion d'un produit plutôt que de se tirer sans cesse dans les jambes.

Jules-Jérémie Rochat ne fut pas un homme parfait. En tant qu'enseignant, il maniait la baguette avec rudesse. Il fallait obéir, il fallait qu'il montre qui était le maître! Ce n'était donc, apparemment, en aucun cas un homme doux et tendre. Ce qu'on ne pourra pas lui reprocher toutefois, c'est son intelligence, c'est son sens de l'avenir, Il est clair qu'il eut pu faire des études supérieures. Il était resté au village à cause de sa fiancée. Il fit profiter sa petite collectivité de ses dons. Ce qui ne fut déjà pas si mal! A la place d'aller se perdre dans un monde peut-être en somme trop vaste pour lui!

Jules Samuel Rochat. de L'Épine.
L'année 1868.

N° 29

Jacques Roy fait le vendredi et le samedi de chaque semaine à Lausanne pour le débit de ses tommes de chèvres, de son fromage, de ses vacherins, et de son bœurre. Plus 6 mois d'été il débite chaque semaine en moyenne 14.0 l de tommes, 60 de ff et 80 de bœurre son gain s'élève à 8 1/2 centime par livre, sur le fromage à 10 ¢ par livre, sur les tommes, à 20 ¢ par livre sur les bon bœurre. Pendant les 6 autre mois de l'année il vend avec le même bénéfice et chaque semaine la moitié moins de tomme; un cart de plus de fromage mais point de bœurre. Mais comme c'est la saison des vacherins, il en vend chaque semaine 2 1/2 boîtes de 200 lb une portant l'autre 6 3/4 livre bénéfice de 2.5 ¢ la livre.

Il ramène d'ailleurs des contrevoitures qui lui procurent un bénéfice de 10 francs par semaine.

Il a engagé pour mener ce commerce un capital de 4000 francs dont il fixe le cinquième pour cent.

L'entretien de son cheval des objets nécessaires à son commerce s'élève annuellement à 2000 francs par an.

Si Jacques Roy restait chez lui à travailler de son état qui lui permet de gagner 3 francs par jour il n'aurait pas besoin en son absence de payer un journalier qui lui revient à 2 francs 50 ¢ par jour.

D'après ses données le bon quel bénéfice net procure à Jacques Roy le commerce qu'il a entrepris.

La Sauterie des Charbonniers
 Vallée de Joux, Joux au
 Comité central
 (1883) Jurists.

ACL JBM 48
 1883 J

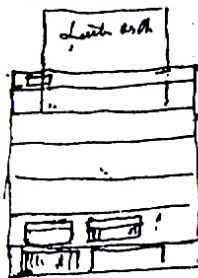
Messieurs,

Vous avez l'avantage de nous
 écrire aujourd'hui, en gare d'Allobes
 une caisse contenant une étagère
 2° un tableau

1° Retirer préalablement les tableaux
 enveloppés de carton papier.

2° Retirer entre 2 personnes, l'étagère
 sur les rayons de laquelle sont les boîtes
 enveloppées par la première
 tablette.

3° L'étagère une fois mise en place,
 les 2 tableaux se placent au dessus
 l'un d'un côté, l'autre de l'autre
 dessous.



4° Les jeunes de 1-2 ans
 occupés par les 2 autres

Sous leur donner jusqu'à
 moment de venir.

Les deux jeunes sont

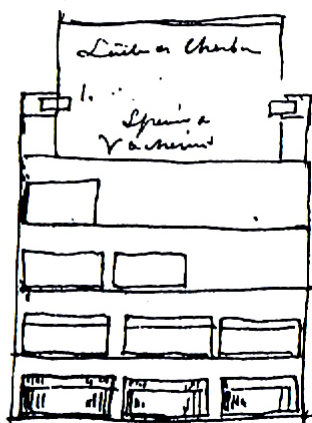
Ils sont frottés le soir avec
 un chiffon imbibé d'huile d'olive
 salée; ils sont couchés sur un
 linge propre et doux le matin.

Et pendant l'ouverture des ports,
ils peuvent être déchargés et les caux
verder placés sous la borte :

Et par là, ils sont les bords sont
refermés.

La Laiterie de Les vacherins
se fabrique aux Charbonnières, Vallée
de Joux (V.J.) depuis 60 ans
et depuis 30 ans elle est monopole exclusif
La Laiterie des Charbonnières fondée il
y a 20 ans n'a cessé d'apporter dans cette
fabrication des améliorations essentielles
et a constamment tenu le haut
bout de cette industrie.
de ce genre de produits ;

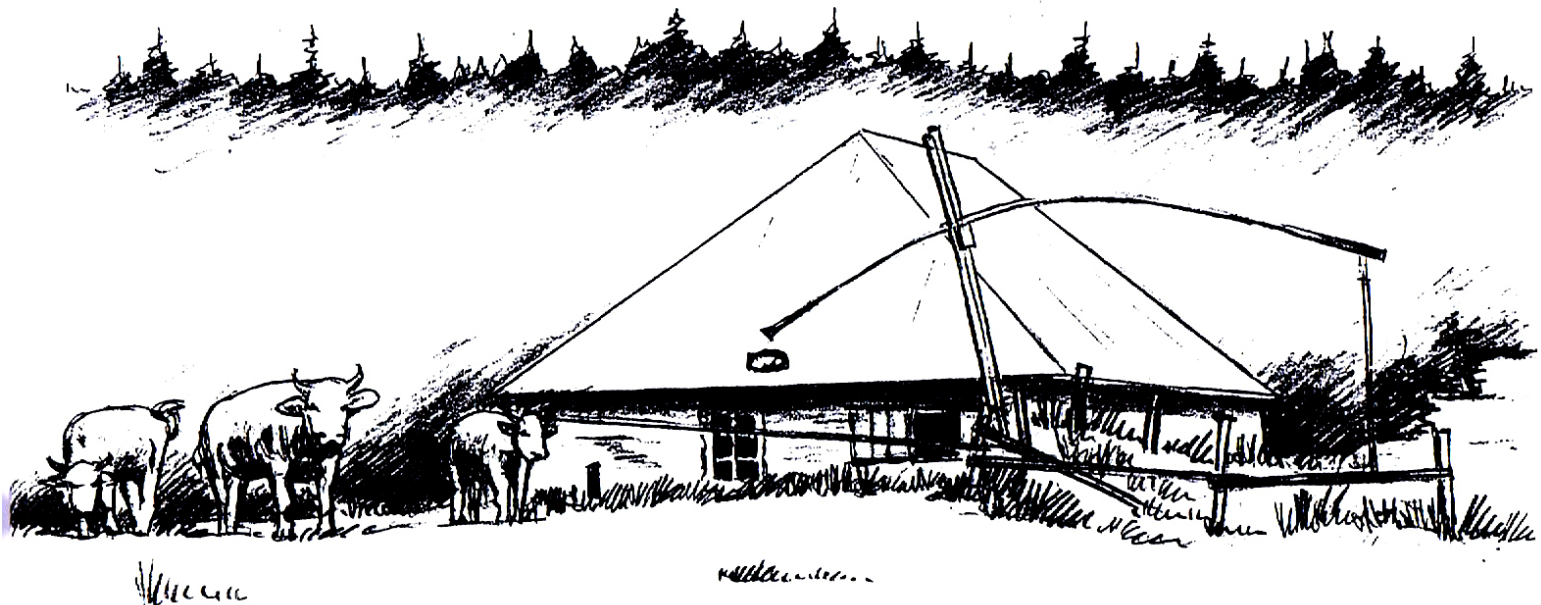
Les vacherins se fabriquent aux Charbonnières
depuis environ 60 ans ; cette industrie a été
amportée de chez nos voisins ^{de France} d'outre Jura
Pendant 40 ans le Charbonnier avait le
monopole exclusif de cette marchandise qui ne
portait guère franchissait guère les limites de la
Suisse française ; — La Laiterie de Chabre
s'est fondée il y a 20 ans ; elle s'est
fait une spécialité de ce genre de fabrication
et y a apporté tous les perfectionnements
possibles ; elle



et de nombreux imi-
tateurs. Mais elle
a tenu faisant
plus ou moins bien.
Mais elle a tenu à
cette œuvre sa vieillesse

réputation et de qualité que les produits
excellents. Nos amis de Suisse allemande
commencent à apprécier le bon vacherin et
le envoient dans les cantons allemands, d'où
d'année en année un plus grand nombre de
lettres, d'Allemagne, de même le Rhodé
quelques unités de l'Amérique commencent
à y goûter. — Le bon vacherin

Les 42 spécimens
Pour un bon vacherin est de 1^{er} Sep-
tembre au mois d'août et le vacherin doit
être de manger des fruits et du bœuf
au bon point. C'est dire que
l'époque actuelle n'est pas favorable
l'exhibition de ce produit fromage.
Néanmoins, nous espérons que va-
cherin du printemps, conservés encore
jusqu'à ^{le bon point} ce qui est un fait après avoir
plus 6 vacherins du 1^{er} septembre
courant qui ne pourront se mettre
au compte que dans 18 jours ou
3 semaines.



COMMUNE DU LIEU

Charbonnières, le [ACL. JBH 50] 189.

39.

II. Entre les Lactariées de la Vallée de Joux

il est formé une association qui porte le nom
de Syndicat des Éclésiastiques de la Vallée de Joux et dont
le siège est au lieu du domicile du Président p--

I. Cette association est régie par les présents statuts et subsidiairement par les dispositions du Titre XXVII du C. d. O.

III. Le Syndicat a pour but de garantir les produits en vacheins sortant de ces fabriques contre les contrefaçons ^{et la concurrence étrangère} ~~qu'ils ont comme concurrents~~ ^{d'origine}, comme aussi de favoriser la vente et l'écoulement ~~de ces produits~~, La durée est illimitée (limitée à 5 ans) ~~...~~

IV. Il est dirigé par un comité électif composé de d'un délégué de chaque tribu ayant ~~chaque~~
~~son avis~~. Les décisions ^{ne prennent} sont prises à la majori-
té absolue ^{du} ~~des~~ ^{total} nombre ~~plus~~ ^{total} membres ~~présents~~
~~Représentant~~ ^{au sein de la tribu} ~~les tribus~~.

Sans la règle, les délégués sont munis
des pleins pouvoirs de leurs commettants.

5. Il est adopté une marque commune de fabrique qui sera déposée à l'Office fédéral de la propriété intellectuelle.

tamponné Cette marque consiste en une croix
surmontée d'un triangle et entourée des indications suivantes :
Tour 189... Marque de fabrique déposée
obligatoire à employer ou en outre *facultative* et après

* de perfectionner ces produits

Le Comité a un
président et un secrétaire
caissier nommé pour un an.

at hand

^{du logo de la}
protection ^{de la marque} ou d'un ^{ou d'un} commercial particulier
sans la forme ^{qu'il faut} ^{expl.}
commune ^{à la} jugera convenable.

VII Les frais résultant des différentes démarches
à faire et de tout ce qui se rapporte au Syndicat
se payent par égales portions entre les laitières
concomitantes.

VIII Une laitière peut se retirer en tout temps
en payant sa part des frais de l'année entière. Elle
ne peut plus dès lors faire usage de la marque commune.

IX Une inspection des laitières composant l'association
aura lieu chaque année ~~et annuellement une fois par~~
~~mois pendant la période de la fabrication.~~ Le Comité
encompté procédera à cette inspection.

S'il était constaté que la fabrication
dans une laiterie fût mauvaise ou laissant beaucoup
à désirer, le Comité pourra lui retirer le droit
d'apposer la marque commune sur ses produits
constatés reconnus inférieurs, (de qualité inférieure).

X Le règlement ^{commun} de fabrication ~~à l'ensemble~~
des laitières sera élaboré et approuvé par les laitières.

XI Ne sont admises à faire partie du Syndicat
que les laitières qui fabriquent en société. Si l'une
des laitières concomitantes vient à vendre son lait
à une laitière, elle cessera de faire partie du Syndicat
après le jour d'apposition de la marque commune.

XII Pour porter la marque commune,
tous les vachins fabriqués du 25 août au 1^{er} février.

XIII S'il y a lieu d'exposer des vachins à
une exposition ou une exposition agricole, ils le
seront par nom du Syndicat et par ses soins. S'il
y a des

deux fois pendant
l'année.

pour la marque
qui est fabriquée
25 août au 1^{er} février

Exposition -

Toutes difficultés qui pourraient s'élever entre les associés
seront jugées définitivement par un tribunal arbitral de trois membres composés
comme il suit à l'art suivante

Chaque partie désigne deux arbitres dont l'un est éliminé par la
partie adverse; les deux arbitres restants en désignent un troisième, à titre de
président.

Toutes propositions de modifications du Syndicat ~~avant~~ ^{après} la session
de l'Etat. doivent être présentées par écrit au Président du Comité. Celui-ci
en réfère à ses commissaires qui discutent le cas et donnent leurs
instructions à leur délégué, ~~membre du Comité~~.

La décision est rejetée si elle n'est pas admise par
les deux tiers des membres du Comité.

~~Remarque au syndicat, à qu'il s'adresse?~~

~~obligation de marquer chaque séance~~

~~Les listes sont inspectées au même jour~~

~~Chaque liste pour chaque société~~ ^{Les pour} ~~seront placés au~~ ^{seront placés au}
~~nombre de chaque société~~ ^{seront placés au} ~~nombre de chaque société~~

Un inspecteur qui contreviendrait aux dispositions de l'article

sera passible d'une amende de dix à
vingt-cinq francs.

Introduction des nouvelles lois

Toutes les demandes
Signature Sociale
modifications de statuts.